

# COMMUNE DE CHATELLERAULT

## Délibération du conseil municipal

Du 24 janvier 2013

n° 19

page 1/1

**RAPPORTEUR : Madame Evelyne Azihari**

**OBJET : Avenant n° 1 au marché pour l'exploitation des installations de chauffage M12 - 65 - EU , M12 - 66 - EU , M12 - 67 - EU et M12 - 68 - EU**

*Mesdames, Messieurs,*

*La commune de Châtellerault a notifié le contrat d'exploitation des installations de chauffage le 24 juillet 2012. Un avenant est nécessaire pour modifier la date de réactualisation des prix du P2 et du P3 dans certains articles du C.C.A.P. (cahier des clauses administratives particulières) afin de la mettre en cohérence dans les quatre marchés et pour préciser aux entreprises concernées la fréquence de la facturation de ces prestations.*

\* \* \* \* \*

**VU** l'article 20 du Code des marchés publics relatif aux avenants,

**VU** la délibération n° 4 du conseil municipal du 29 mars 2012, relative à la formation d'un groupement de commandes entre la Ville de Châtellerault, la C.A.P.C (Communauté d'agglomération du pays châtelleraudais) et le C.C.A.S (Centre communal d'action sociale) de Châtellerault.

**VU** la délibération n° 5 du conseil municipal du 24 mai 2012, relative à la signature du contrat des installations de chauffage.

**CONSIDERANT** qu'un avenant au contrat est nécessaire pour mettre en cohérence les dates d'actualisation du versement des sommes correspondant au P2 et au P3, conformément au modèle ci-annexé,

Le conseil municipal, ayant délibéré, autorise le maire, ou son représentant, à signer les avenants n°1 au contrat d'exploitation des installations de chauffage avec les exploitants auxquels le marché a été notifié, à savoir Dalkia pour le lot 1, Eiffage pour le lot 2, Hervé Thermique pour le lot 3 et Cofely pour le lot 4.

**UNANIMITE**

Certifiée exécutoire  
Par le maire de la commune de Châtellerault  
Transmis à la sous-préfecture, le 31/01/2013 n° 0433  
Publié au siège de la mairie, le 28/01/2013

Pour ampliation,  
Pour le maire et par délégation,  
La directrice générale adjointe  
Emmanuelle ADAM